

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2022-025

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Prefecture du Gard /**

30-2022-04-08-00006 - AP modifiant l'arrête n°30 2022 04 07 00006  
portant constitution de la commission de recensement des votes pour  
l'élection du président de la république (2 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2022-04-08-00006

AP modifiant l'arrête n°30 2022 04 07 00006  
portant constitution de la commission de  
recensement des votes pour l'élection du  
président de la république

**Arrêté n° - en date du 8 avril 2022**  
**modifiant l'arrêté n°30-2022-04-07-00006 en date du 7 avril 2022 portant constitution**  
**de la commission de recensement des votes pour l'élection du Président de la**  
**République des 10 et 24 avril 2022 dans le Gard**

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifiée en dernier lieu par la loi organique n° 2021-335 du 29 mars 2021 portant diverses mesures relatives à l'élection du Président de la République,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifié en dernier lieu par le décret n° 2021-1739 du 22 décembre 2021 relatif à l'élection du Président de la République,

Vu le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022,

Vu l'instruction n° NOR : INTA2200489J du Ministre de l'intérieur du 14 février 2022 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République,

Vu l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Nîmes,

Vu l'arrêté n°30-2022-04-07-00006 du 7 avril 2022 portant constitution de la commission de recensement des votes pour l'élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022, dans le Gard

Vu les courriels du 8 avril 2022 de Mme Aude VENTURINI, présidente de la commission et de de Mme Eva LIMA, membre de la commission, faisant part de leurs empêchements ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

**Arrête :**

**Article 1 :** la composition de la commission de recensement des votes pour l'élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022 dans le Gard est modifiée comme suit :

1) pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle :

la commission est placée sous la présidence de Mme Sylvie PRATS, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de NIMES.

Elle comprendra, en outre, en qualité de membres :

- M. Jean-Pierre BANDIERA, vice-président au tribunal judiciaire de Nîmes ;
- Mme Elodie DUMAS, juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Nîmes.

Le reste sans changement.

**Article 2 :** le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, la Présidente et les membres de la commission de recensement des votes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, inséré sur le site internet [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr), et notifié à M. le Président du Conseil Constitutionnel, et aux membres de la commission.

Nîmes, le 08 AVR. 2022

La Préfète,

Pour la Préfète,  
le secrétaire général

Frédéric LOISEAU